

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2023

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

AMENDEMENT

N ° CD102

présenté par

M. Villedieu, Mme Cousin, M. Beaurain, M. Blairy, M. Grenon, Mme Da Conceicao Carvalho,
Mme Mathilde Paris, M. Meurin, M. Barthès, M. Bovet, M. Dragon et Mme Alexandra Masson

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.